



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL

**MOIS DE
JUILLET
2020**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
JUILLET 2020
TOME SPECIAL**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES
D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES
HUMAINES.**

- Arrêté n°2020-6110 en date du 06 juillet 2020, portant liste des candidats autorisés à concourir à l'examen professionnel d'agent de traitement.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.

ARRETE N° 2020-6110

**PORTANT LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A CONCOURIR A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AGENT DE TRAITEMENT**

LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 89-558 du 11 août 1989 modifiant le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu les arrêtés du 10 juin 1982 et 2 novembre 2004 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information,

Vu l'arrêté n° 2020-3733 du 15 mai 2020 portant organisation d'un examen professionnel d'agent de traitement,

Vu l'arrêté numéro 2020-3733 fixant la liste nominatif des membres du jury,

Sur proposition du Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse,

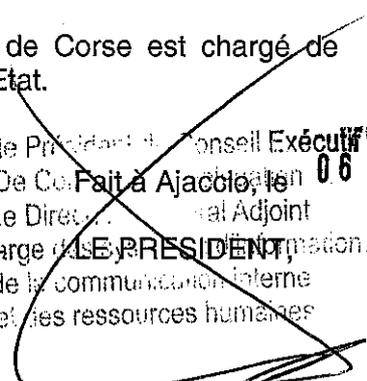
ARRETE

Article 1er : La liste des candidats autorisés à concourir à l'examen professionnel d'agent de traitement s'établit comme suit :

- Anthony Bernardini
- Didier Biron
- François Caffarel
- Sébastien Capobianco
- Marc Cesari
- Mickael Clementi
- Jean Baptiste Fontanarosa
- Laurence Giovannangeli
- Vanina Muniz
- Jacques Pugliesi
- Laurent Retali
- Stéphane Savona

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au représentant de l'Etat.

Pour le Président du Conseil Exécutif
De Corse
Le Directeur Général Adjoint
en charge de l'information
de la communication interne
et des ressources humaines


Matthieu VALENTINI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1